

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accordant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine « Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines » mention « Études européennes et internationales » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

MASTER 1
Semestre 1
Parcours-type 1 – MASNI Négociation Internationale et Interculturelle
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Marion VIEU <u>Suppléant(e)</u> : Nathalie VANFASSE <u>Liste des membres</u> : Olivier BAILBLÉ (suppléante : Pauline CHERRIER), Youssef BOUJEDDAINE (suppléant : Stéphane CERMAKIAN), Gérard GOMEZ (suppléante : Nelly RAJAONARIVELO)</p>
Parcours-type 2 et 3 : P2 – Métiers des Politiques et Programmes Européens P3 – Coopération Euro-méditerranéenne
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Mauve CARBONELL <u>Suppléant(e)</u> : Pierre SINTÈS <u>Liste des membres</u> : Petros DIATSENTOS (suppléante : Alice FABRE), Olivier LAMBERT (suppléante : Alice FABRE)</p>
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
Parcours-type 1 – MASNI Négociation Internationale et Interculturelle
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Marion VIEU <u>Suppléant(e)</u> : Nathalie VANFASSE <u>Liste des membres</u> : Olivier BAILBLÉ (suppléante : Pauline CHERRIER), Youssef BOUJEDDAINE (suppléant : Stéphane CERMAKIAN), Gérard GOMEZ (suppléante : Nelly RAJAONARIVELO)</p>
Parcours-type 2 et 3 : P2 – Métiers des Politiques et Programmes Européens P3 – Coopération Euro-méditerranéenne
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Mauve CARBONELL <u>Suppléant(e)</u> : Pierre SINTÈS <u>Liste des membres</u> : Petros DIATSENTOS (suppléante : Alice FABRE), Olivier LAMBERT (suppléante : Alice FABRE)</p>

MASTER 2
Semestre 3
Parcours-type 1 – MASNI Négociation Internationale et Interculturelle
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Marion VIEU <u>Suppléant(e)</u> : Nathalie VANFASSE <u>Liste des membres</u> : Olivier BAILBLÉ (suppléante : Pauline CHERRIER), Youssef BOUJEDDAINE (suppléant : Stéphane CERMAKIAN), Gérard GOMEZ (suppléante : Nelly RAJAONARIVELO)</p>
Semestre 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme
Parcours-type 1 – MASNI Négociation Internationale et Interculturelle
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Marion VIEU <u>Suppléant(e)</u> : Nathalie VANFASSE <u>Liste des membres</u> : Olivier BAILBLÉ (suppléante : Pauline CHERRIER), Youssef BOUJEDDAINE (suppléant : Stéphane CERMAKIAN), Gérard GOMEZ (suppléante : Nelly RAJAONARIVELO)</p>
Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme
Parcours-type 2 et 3 : P2 – Métiers des Politiques et Programmes Européens P3 – Coopération Euro-méditerranéenne
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Olivier LAMBERT <u>Suppléant(e)</u> : Pierre SINTÈS <u>Liste des membres</u> : Petros DIATSENTOS (suppléante : Alice FABRE), Mauve CARBONELL (suppléante : Alice FABRE)</p>

Article 2 : Le Doyen de l'**UFR Arts, Lettres, Langues, Sciences humaines** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 31/10/2023


 Pour le Président et par délégation,
 Le Doyen de l'UFR ALLSH

